



République française

Département du Cantal



COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 10/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
Présents : 10	
Votants: 10	Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
Pour: 10	
Contre: 0	Absent : Didier CHAMBON
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Dissolution de la Caisses des Ecoles de Veyrières - DE_2022_023

Madame le Maire informe le Conseil municipal que malgré la fermeture de l'école en 1999, l'entité « Caisses des écoles » n'a pas fait l'objet d'une dissolution (n° SIRET : 26150156300017).

Il convient donc de la supprimer cette structure et d'en informer les organismes publics (INSEE notamment).

Mme Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la dissolution de cette entité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De DISSOUDRE la caisses écoles de Veyrières, entité administrative enregistrée sous le ° SIRET suivant : 26150156300017.
- De DONNER TOUT POUVOIR au Maire pour exécuter cette décision.

Fait et délibéré à Veyrières, le 2 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 4 / NOV. 2022
et publié ou notifié
le 7 / NOV. 2022